

BANQUE PALATINE

42 RUE D'ANJOU

75008 PARIS

EMAIL : BO.SALLEDESMARCHES@PALATINE.FR

EMERAUDE INTERNATIONAL

2 RUE DE LA TOUR DES

DAMES

75009 PARIS

PARIS, le 07 janvier 2022

Identifiant Client : 1220087

UTI : 7HPQFKAH6Y000000000SFTMUST1286944PTP13265

CONFIRMATION : Opération d'accumulateur de Change à Terme Objectif (TARF)

Le présent document a pour objet de confirmer les modalités applicables à l'opération d'accumulateur de Change à Terme Objectif (TARF) conclue entre **BANQUE PALATINE** et **EMERAUDE INTERNATIONAL** (« la Contrepartie »), à la Date de conclusion précisée ci-après (« la Transaction »). Le présent document constitue la « Confirmation » de la présente Transaction visée à la Convention-cadre à laquelle il est fait référence ci-après.

Banque Palatine et la contrepartie ont conclu le 07 janvier 2014 une Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme avec son Annexe, « la Convention ». La présente Confirmation complète, fait partie et est soumise aux stipulations de la Convention qui sont considérées comme faisant partie intégrante de la présente Confirmation. Toutes les stipulations contenues dans, ou convenues comme faisant partie intégrante de la Convention régiront la présente Confirmation sauf stipulation expresse mentionnée ci-dessous.

Les définitions et stipulations contenues dans les Additifs Techniques « **Change** » et « **Définitions Communes aux Additifs Techniques** » publiés par la Fédération Bancaire Française en mars 2007 et « **Rapprochement et Compression de Portefeuilles et Règlement des Différends** » publié par la Fédération Bancaire Française le 24 juillet 2013 (les « **Additifs Techniques FBF** ») font partie intégrante de la présente Confirmation.

En cas de contradiction entre les stipulations de la présente Confirmation et celles de la Convention ou des Additifs Techniques FBF, les stipulations de la présente Confirmation prévaudront.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION :

Référence de la Transaction	:	1286944PT
Type de TARF	:	TARF PAUSE
LEI de BANQUE PALATINE	:	EJ3P8B7HPQFKAH6YME79
Date d'échéance du LEI de BANQUE PALATINE	:	09 juin 2022
LEI de EMERAUDE INTERNATIONAL	:	969500NSGAV4ZOVVAW10
Date d'échéance du LEI de EMERAUDE INTERNATIONAL	:	29 janvier 2022
Date de Négociation	:	07 janvier 2022
Dates de Fixings	:	Chaque date telle que figurant dans l'annexe aux présentes, ajustée conformément à la convention de Jour Ouvré
Heure de Constatation	:	13:00 Heure de Londres
Date d'Echéance	:	05 janvier 2023
Date de Paiement	:	2 Jours Ouvrés après chaque Date de Fixing figurant dans l'annexe aux présentes

Taux de Référence : le Taux de change EUR/USD (prix d'1 EUR exprimé en USD), tel qu'il apparaît sur la page REUTERS WMR à ou autour de l'Heure de Constatation à chaque Date de Fixing concernée.

En cas d'indisponibilité, l'Agent de Calcul déterminera de toute bonne foi le Taux de Référence conformément aux pratiques de marché.

Taux de Change à Terme	:	1,14000
Gain Cible (En Big Figure)	:	10.00
Barrière	:	1,12000
Multiplicateur	:	Non Applicable
Puissance	:	Non Applicable
Devise de Référence	:	USD
Devise de Paiement	:	EUR
Acheteur de la Devise de Référence	:	BANQUE PALATINE
Vendeur de la Devise de Référence	:	EMERAUDE INTERNATION
Agent de Calcul	:	BANQUE PALATINE
Détermination des Jours Ouvrés	:	Jour Ouvré suivant sauf mois suivant
Calendrier	:	ACCU BP (calendrier technique)

Prime :

Montant	:	Non Applicable
Date de Paiement	:	Non Applicable
Payeur de la prime	:	Non Applicable

Calcul du Montant Notionnel Accumulé

Notionnel d'Accumulation Haut	:	2 000 000,00 USD
Notionnel d'Accumulation Bas	:	4 000 000,00 USD

Montant Notionnel d'Accumulation

- :
- A chaque date de Fixing, un montant en USD calculé de bonne foi par l'Agent de Calcul comme suit :
 - Si un Evènement de Désactivation a eu lieu à une Date de Fixing antérieure, le Montant Notionnel d'Accumulation est égal à 0
 - Si aucun Evènement de Désactivation n'a eu lieu à une date antérieure, et qu'à la Date de Fixing le Gain Cumulé est strictement inférieur au Gain Cible :
 - si le Taux de Référence est supérieur ou égal au Taux de Change à Terme, le Montant Notionnel d'Accumulation est égal au Notionnel d'Accumulation Haut
 - si le Taux de Référence est strictement inférieur à la Barrière, le Montant Notionnel d'Accumulation est égal au Notionnel d'Accumulation Bas
 - si le Taux de Référence est strictement inférieur au Taux de Change à Terme et supérieur ou égal à la Barrière, le Montant Notionnel d'Accumulation est égal à zéro

Montants Payables

- :
- A chaque Date de Paiement :
 - (i) l'Acheteur de la Devise de Référence paiera au Vendeur de la Devise de Référence un montant en Devise de Paiement égal au Montant Notionnel d'Accumulation à la Date de Fixing divisé par le Taux de Change Applicable
 - (ii) le Vendeur de la Devise de Référence paiera à l'Acheteur de la Devise de Référence un montant en Devise de Référence égal au Montant Notionnel d'Accumulation à la Date de Fixing

Gain Cumulé (définition)

- :
- C'est une valeur qui à la Date de Conclusion est égale à 0 et qui est incrémentée au fur et à mesure qu'un gain est réalisé. Il se calcule de la manière suivante :

A chaque Date de Fixing, s'il n'y a pas eu d'Evènement de Désactivation à une Date de Fixing antérieure, alors le Gain Cumulé à cette Date de Fixing est égal à :

 - si le Taux de Référence est supérieur ou égal au Taux de Change à Terme, alors le Gain Cumulé est égal au Gain Cumulé tel qu'au Jour Ouvré précédent à la Date de Fixing + Valeur Absolue [Taux de Change Applicable - Taux De Référence]
 - si le Taux de Référence est strictement inférieur au Taux de Change à Terme, alors le Gain Cumulé reste inchangé

Evènement de Désactivation

- :
- A chaque Date de Fixing, s'il n'y a pas eu d'Evènement de Désactivation à une Date de Fixing antérieure quelconque, et si le Gain Cumulé calculé à cette Date de Fixing est supérieur ou égal au Gain Cible, alors un Evènement de Désactivation sera réputé avoir eu lieu. Le paiement à la Date de Paiement correspondante se fait alors selon les Modalités du Dernier Paiement et les paiements futurs prévus sont tous annulés et la Transaction s'arrête. Cette Date de Fixing sera réputée être la Date de Désactivation.

Date de Désactivation cible

- :
- La première Date de Fixing à laquelle le Gain Cumulé est supérieur ou égal au Gain

Taux de Change Applicable	:	Taux de Change de Référence
Paielement du Flux Final	:	Aucun paiement
Type d'Ajustement	:	Non Applicable
Montant Notionnel d'Accumulation Final	:	Le Montant Notionnel d'Accumulation Final est égal à zéro.
Modalités du Dernier Paiement	:	Si à une Date de Fixing quelconque un Evènement de Désactivation se produit, alors, à la Date de Paiement correspondante : - (i) l'Acheteur de la Devise de Référence paiera au Vendeur de la Devise de Référence un montant en Devise de Paiement égal au Montant Notionnel d'Accumulation Final divisé par le Taux de Change Applicable à cette Date de Fixing - (ii) le Vendeur de la Devise de Référence paiera à l'Acheteur de la Devise de Référence un montant en Devise de Référence égal au Montant Notionnel d'Accumulation Final
Demande de Justification	:	Si, une Date de Fixing donnée, la Partie concernée s'interroge sur le point de savoir si le Gain Cumulé n'a pas atteint le Gain Cible, elle pourra lui demander de justifier que tel n'est pas le cas, sous réserve que ces interrogations soient fondées compte tenu des circonstances ayant prévalu à cette date. Dès réception de cette demande, l'Agent de Calcul s'engage à y faire suite sans délai par tout moyen usuel.
Evènements Extérieurs aux Parties	:	En cas de survenance d'un évènement extérieur aux Parties, affectant de quelque manière que ce soit, la détermination du Taux de Référence ou la livraison ou réception des fonds, les Parties se réservent le droit de prévoir un dénouement par paiement du différentiel d'un montant que les Parties considéreront raisonnable ou de prendre toute autre mesure que les Parties considéreront raisonnable au regard des circonstances et qui les déchargera de toutes leurs obligations au titre de la Transaction.

DEFINITIONS ADDITIONNELLES

Pour les besoins de la Transaction, les termes suivants auront la signification qui leur est donnée ci-après et, le cas échéant, prévaudront sur les définitions contenues dans les Additifs Techniques FBF:

EUR	:	La monnaie des états membres de l'Union européenne ayant adopté la monnaie unique en application du Traité établissant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957), tel que modifié par le Traité sur l'Union Européenne (signé à Maastricht le 7 février 1992) et par le traité d'Amsterdam (signé à Amsterdam le 2 octobre 1997) et par le traité de Nice (signé à Nice le 26 février 2001).
USD	:	La monnaie des Etats-Unis d'Amérique

INSTRUCTIONS DE REGLEMENTS

Instructions de paiement en EUR

Compte ouvert auprès de : BANQUE PALATINE (BSPFFRPPXXX)
En faveur de : EMERAUDE INTERNATION
Compte N° : 03658643001

Instructions de paiement en USD

Compte ouvert auprès de : BANQUE PALATINE (BSPFFRPPXXX)
En faveur de : EMERAUDE INTERNATION
Compte N° : 03658645800

DECLARATIONS

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment des variations de taux d'intérêts, des parités de change, des cours des actions, des marchandises, des denrées ou des indices boursiers. Au regard de ces risques, chaque Partie déclare et atteste :

- (i) qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires (soit en interne soit en ayant recours à un conseil professionnel indépendant) pour évaluer les caractéristiques, les avantages et les risques encourus au titre de cette Transaction et qu'elle a décidé elle-même de conclure la Transaction ;
- (ii) avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente Transaction par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse (après avoir pris les avis qu'elle juge nécessaire, le cas échéant) des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de la Transaction et ne pas s'en être remise pour cela à un avis ou à une opinion (oral(e) ou écrit(e)) de l'autre Partie
- (iii) qu'elle comprend les termes, conditions et risques de cette Transaction et accepte ces termes et conditions et les conséquences (financières ou autres) de ces risques
- (iv) conclure cette Transaction en son nom propre et non en qualité d'agent, de mandataire ou de conseil et
- (v) qu'il n'existe pas à son encontre d'action de procédure arbitrale ou judiciaire, ou de mesure administrative ou autre dont il pourrait résulter une détérioration manifeste et substantielle de son activité, de son patrimoine ou de sa situation financière ou qui pourrait affecter la validité ou la bonne exécution de la présente Transaction.

BANQUE PALATINE intervient comme partie à la présente opération, et non comme conseil. BANQUE PALATINE ne saurait être tenu responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre Partie sur les instruments financiers.

Chaque Partie déclare et atteste conclure cette opération en son nom propre et non en qualité de mandataire. Toute projection, commentaire ou indication qui seraient fournis par l'une des Parties relativement aux coûts, taux de rendements, évolutions probables de cours seront purement indicatifs et ne sauraient constituer une évaluation ou une garantie; chacune des Parties reconnaît que de telles informations peuvent être affectées par l'évolution des marchés ou de certaines hypothèses sur lesquelles elles sont fondées; elles seront remises à titre d'élément comparatif et ne sauraient se substituer à la propre analyse de l'autre Partie.

Veuillez nous retourner dans les meilleurs délais le double de cette Confirmation dûment signée par vos représentants habilités.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Bon pour accord.

BANQUE PALATINE

EMERAUDE INTERNATION

  

JJ.FAVRE

S.BELSON

N.GUTNER



ANNEXE 1: CALENDRIER DE JOURS DE FIXING

Numéro de la Date de Fixing	Date Fixing
1	13/01/2022
2	20/01/2022
3	27/01/2022
4	03/02/2022
5	10/02/2022
6	17/02/2022
7	24/02/2022
8	03/03/2022
9	10/03/2022
10	17/03/2022
11	24/03/2022
12	31/03/2022
13	07/04/2022
14	14/04/2022
15	21/04/2022
16	28/04/2022
17	05/05/2022
18	12/05/2022
19	19/05/2022
20	26/05/2022
21	02/06/2022
22	09/06/2022
23	16/06/2022
24	23/06/2022
25	30/06/2022
26	07/07/2022
27	14/07/2022
28	21/07/2022
29	28/07/2022
30	04/08/2022
31	11/08/2022
32	18/08/2022
33	25/08/2022
34	01/09/2022
35	08/09/2022
36	15/09/2022
37	22/09/2022
38	29/09/2022
39	06/10/2022
40	13/10/2022
41	20/10/2022
42	27/10/2022
43	03/11/2022
44	10/11/2022
45	17/11/2022
46	24/11/2022
47	01/12/2022
48	08/12/2022
49	15/12/2022
50	22/12/2022
51	29/12/2022
52	05/01/2023